



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2026
RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

À L'EFFET QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le 12 août 2026 le projet de règlement numéro 05-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 septembre 2026 à 15 h** à l'hôtel-de-ville de Notre-Dame-de-Lourdes situé au 4050, rue Principale.

En résumé, ce règlement a pour objet de réglementer les matériaux à employer dans la construction et la façon de les assembler ainsi que d'établir des normes de résistance, de salubrité, de sécurité ou d'isolation pour toute construction. Il a aussi pour objet d'octroyer aux officiers municipaux des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment vétuste ou délabré ou laissé à l'abandon.

Le projet de règlement numéro 05-2026 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement numéro 05-2026 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 20 août 2026.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 août 2026, entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 20 août 2026.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier